

Téléphone mobile

HORS COURSE

Après l'abandon de Kertel dans la course à la quatrième licence mobile (cf. **édition du 11 septembre**), un autre prétendant vient de jeter l'éponge...



Alors qu'Orascom évoquait encore récemment la possibilité de rejoindre le duo Numericable-Virgin (cf. **édition du 1er octobre**), une de ses portes-parole a déclaré hier qu'il «ne participera finalement pas aux enchères pour la quatrième licence française».

Pour se justifier, l'opérateur égyptien évoque des contraintes techniques plus qu'économiques. Alors que de plus en plus de riverains s'opposent aux installations de nouvelles antennes, Orascom avance que rien dans les textes n'obligera les opérateurs à partager leurs points hauts.

En effet dans son appel à candidature, l'ARCEP n'impose rien... Mais elle relève cependant que «la question du partage des sites radioélectriques entre opérateurs est également importante pour le respect de l'équité des conditions concurrentielles». Ce qui laisse deviner de quel côté se placera l'Autorité en cas d'éventuels refus de partage...

Autre argument, l'absence dans le texte des futurs tarifs d'itinérance. Rappelons en effet qu'une fois le quart de la population couverte, le nouvel opérateur pourra signer un accord d'itinérance avec l'un des trois opérateurs afin de compléter au maximum sa couverture... L'ARCEP indique simplement qu'«en cas d'échec des négociations commerciales ou de désaccord sur la conclusion ou l'exécution d'un accord d'itinérance, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes peut être saisie d'une demande de règlement de différend par l'une ou l'autre des parties»...

Bref, Numericable et Virgin viennent de perdre un allier financier de taille dans la conquête pour la quatrième licence. Après plus de deux ans à essayer de s'immiscer dans le marché français (cf. **édition du 12 septembre 2007**), Orascom vient peut-être de tourner définitivement la page... J-16 avant la date limite de dépôt des dossiers.

Source : <http://fr.reuters.com/article/technologyNews/idFRPAE59B0FN20091012>

Télévision

LES EXCLUSIVITÉS SUR LA SELLETTE...

Faut-il confirmer ou non, l'avis consultatif de l'Autorité de la Concurrence rendu il y a trois mois concernant les exclusivités dans la télévision payante (cf. **édition du 7 juillet**) ?

C'est à cette question délicate que devra répondre Marie-Dominique Hagelsteen, actuelle présidente de la section des travaux publics du Conseil d'Etat. Le premier ministre a confié à cette ancienne présidente du BVP (Bureau de Vérification de la Publicité) le «soin de dégager des pistes opérationnelles sur les relations d'exclusivités entre activités d'opérateurs de communications électroniques et de distribution de contenus et de services».

Rappelons qu'en juillet dernier, l'Autorité avait estimé que l'exclusivité devait «rester exceptionnelle» et «strictement limitée dans sa durée et dans son champ», elle suggérait une durée d'exclusivité comprise entre un et deux ans...

Espérons alors que Madame Hagelsteen suivra cet avis... attendu au plus tard pour le 15 décembre... Le communiqué et la lettre de mission sont disponibles ici : <http://www.gouvernement.fr/presse/lettre-de-mission-a-marie-dominique-hagelsteen-suite-a-l-avis-de-l-autorite-de-la-concurrence>.



Internet

OUPS

Il était peut-être trop tôt pour vanter les mérites du «cloud computing» (cf. **édition du 3 septembre**)... Ses détracteurs vont d'ailleurs retenir avec joie cette mésaventure vécue par des abonnés de T-Mobile aux Etats-Unis.

Plus précisément, l'accident a touché une partie des abonnés détenteurs d'un smartphone spécifique, vendu avec un service d'hébergement de données... Données hébergées sur les serveurs de Microsoft et qui ont tout bonnement disparu définitivement... De quoi s'arracher les cheveux pour ceux qui n'avaient aucune copie ailleurs...

Les clients touchés par cette perte sérieuse de données devraient recevoir un avoir de 100 dollars qui sera valable pour tous les produits et services T-Mobile...

Source : *La Tribune*